

Gouvernance participative des aires protégées : cas de la réserve de biosphère du parc du W du Niger

SOULEY Kabirou

Maître-assistant, Département de Géographie,
Faculté des Lettres et Sciences Humaines,
Université de Zinder, Niger

Copyright © 2016 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the **Creative Commons Attribution License**, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: Created in 1954 by the colonial authorities and erected as a UNESCO Biosphere Reserve in 1996, the W Park (1,023,000 ha) is spread over Niger, Benin and Burkina Faso. The goal through this classification is to protect biodiversity. For added protection, the Niger area part is framed by Wildlife Tamou Total Reserve (140 000 ha), the Dosso Partial Reserve (306 000 ha) and a buffer zone, shared between the rural districts of Tamou Kirtachi and Falmey. In 1976, half the Reserve Tamou was decommissioned by the public authorities to resettle the people of Zarmaganda severely affected by the drought of 1973. With the drought of 1984-1985, a major additional flow was recorded. The scarcity of resources due to demographic growth has led people to put pressure on protected resources of the Park through the illegal deforestation, illegal transhumance, poaching and bush fires. To reverse this trend, alternative solutions for participatory management combining sustainable conservation and economic development of local communities, are needed. It will contribute to ownership of the protected area by these populations in their diversity. Adjustments related to the different activities performed must be done. Pastoral and agricultural areas must be designed to enhance productivity. This is accompanied by the promotion of income generating activities (beekeeping, fishing and hunting zones creation) to diversify sources of income and the fight against poverty.

KEYWORDS: Niger, Protect area, W park, Governance, Participatory.

RÉSUMÉ: Créé en 1954 par les autorités coloniales et érigé comme Réserve de Biosphère de l'UNESCO en 1996, le Parc du W (1.023.000 ha) s'étale sur le Niger, le Bénin et le Burkina Faso. L'objectif visé à travers ce classement est de protéger la biodiversité. Pour une meilleure protection, la partie nigérienne est encadrée par la Réserve Totale de Faune de Tamou (140 000 ha), la Réserve Partielle de Dosso (306 000 ha) et une zone tampon, partagées entre les communes de Tamou, Kirtachi et Falmey. En 1976, la moitié de la Réserve de Tamou a été déclassée par le pouvoir public pour recaser les populations du Zarmaganda durement affectées par la famine de 1973. Avec la sécheresse de 1984-1985, un important flux supplémentaire a été enregistré. La raréfaction des ressources due au croît démographique a conduit les populations à exercer une pression sur les ressources protégées du Parc à travers les défrichements illégaux, la transhumance illégale, le braconnage et les feux de brousse. Pour inverser la tendance, des solutions alternatives pour une gestion participative alliant la conservation durable et le développement économique des populations riveraines, s'imposent. Cela va contribuer à une appropriation de l'aire protégée par ces populations dans leur diversité. Pour se faire, des aménagements en rapport avec les différentes activités pratiquées doivent être réalisés. Les espaces pastoraux et agricoles doivent être aménagés pour rehausser leur productivité. Cela s'accompagne de la promotion des activités génératrices de revenus (apiculture, pêche et création des zones cynégétiques) afin de diversifier les sources de revenus et de lutter contre la pauvreté.

MOTS-CLEFS: Niger, Aires protégées, Parc W, Gouvernance, Participative.

1 INTRODUCTION

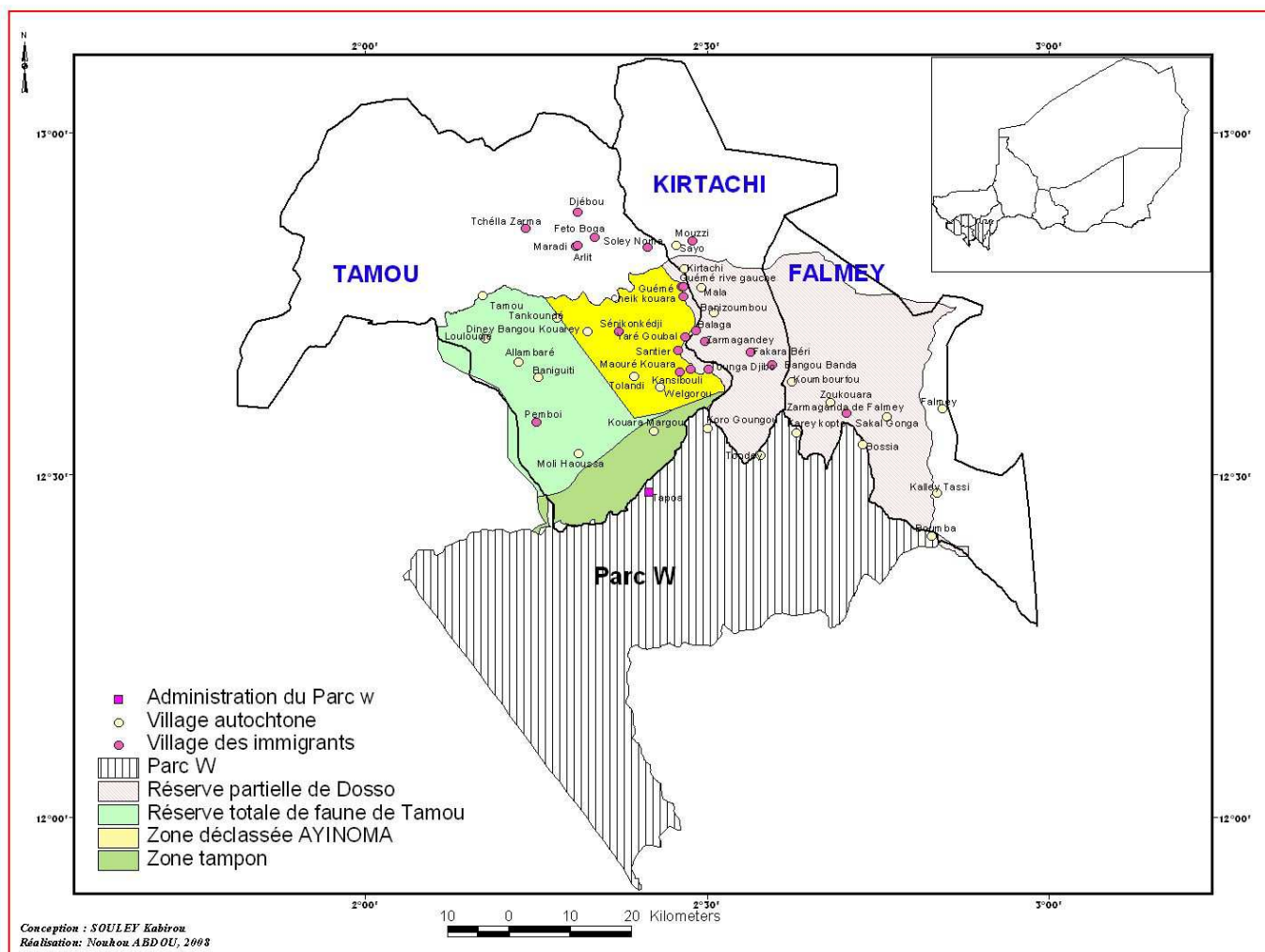
En 1954, un décret pris par le gouvernement de l'Afrique Occidentale Française consacre la création du complexe Parc National du W du Niger soit 1 023 000 ha partagé entre le Bénin (568 000 ha), le Burkina Faso (235 000 ha) et le Niger (220.000 ha). Cet acte visait un double objectif régional et national de conservation de la diversité biologique. Au Niger, ce changement de statut s'est accompagné du déplacement des villages existant dans l'aire centrale en 1947 pour les installer plus au nord de part et d'autre du fleuve Niger. L'espace ayant servi à la création du Parc appartenait du point de vue coutumier aux populations autochtones vivant aujourd'hui à la périphérie immédiate. Cet acte administratif est interprété par les détenteurs de droits coutumiers comme une usurpation d'un potentiel de production indispensable à la satisfaction de leurs besoins. Dans la plupart des cas, ce déplacement était fait de force. Après l'indépendance, la politique de conservation a été maintenue voire accentuée par le jeune Etat du Niger. La création de la Réserve Totale de faune de Tamou (décret n°62-188/MER du 8 Août 1962) couvrant 140.000 ha en 1962 s'est traduite par l'interdiction de toutes les activités (la chasse, le défrichement de nouvelles terres, la coupe de bois, la pêche...etc.) pouvant porter atteinte à l'idéal de conservation du milieu naturel. Pendant la même année, une autre Réserve Partielle de Faune dite de Dosso (décret n° 62/89/MER du 8 Août 1962) soit 306.000 ha a également été classée sur la rive gauche du fleuve Niger avec un statut moins contraignant (SOULEY K. 2010). Sur le plan administratif, ces deux réserves correspondent respectivement aux communes de Tamou, Kirtachi et Falmey (carte n°1).

En 1976, la partie nord de la Réserve de Tamou soit 70.000 ha (la zone Ayinoma) a été déclassée par le pouvoir public. Deux soucis majeurs ont motivé ce déclassement. Le premier consiste en la recherche de l'autosuffisance alimentaire après la crise de 1973 à travers l'encouragement de l'intensification de l'agriculture pluviale, notamment par la mise en valeur des zones écologiquement viables et la réserve de Tamou serait ainsi identifiée pour servir de pôle de production. Le second objectif a été guidé par le souci de trouver aux réfugiés écologiques¹ des sites d'accueil dans des zones climatiquement favorables, et à encourager leur retour à la terre. C'est ainsi que des parcelles dont la taille varie de 5 à 500 ha furent distribuées à des « néo-agriculteurs » (Démocratie 2000, 2004) pour la plupart en provenance de Niamey (la capitale).

La sécheresse de 1984-1985, a vu l'arrivée d'un important flux d'immigrants agricoles pour s'ajouter aux ouvriers agricoles et au reliquat des recasés des années 1976. A partir de ces deux dates, le mouvement massif des éleveurs et des agriculteurs vers le sud frontalier au Parc du W est enclenché. L'histoire de l'occupation de l'espace à la périphérie du Parc du W se construit progressivement suite à une série de violences guerrières des aristocraties peules islamisées sur les autres communautés en place (LAYA, 2002). Le peuplement récent s'est effectué grâce à l'apport de la migration des régions du Niger et même des pays voisins (SOULEY K., 2010). Actuellement, cette périphérie composée des communes rurales de Tamou, Kirtachi et Falmèye, est peuplée des autochtones et des immigrants. L'augmentation des installations humaines (villages et hameaux) a accentué la pression sur le Parc du W illustrée par la transhumance illégale, le défrichement abusif, la déforestation, le braconnage, la pêche illégale. Ce travail se construit autour de l'hypothèse suivante : l'appropriation effective du Parc w par les populations riveraines passe d'une part par l'intégration de celle-ci dans la gestion et de l'autre par la prise en compte des besoins réels de cette dernière. Il s'agit à ce niveau d'apporter des réponses aux interrogations suivantes : quelles sont les différentes formes de pressions que subit le parc du W ? Comment atténuer ces pressions ? Quelles sont les actions qui peuvent amener la population riveraine à s'approprier véritablement le parc ?

L'objectif visé à travers cet article est d'exposer les différentes formes de pressions exercées sur le Parc et de faire des propositions d'aménagement pour une meilleure prise en compte des besoins des populations riveraines. Pour y parvenir, nous présenterons dans un premier temps la zone d'étude, puis les différentes formes de pressions et enfin ferons des propositions d'aménagement prenant en compte le besoin de chaque catégorie d'acteurs.

¹ Les populations durement affectées par la sécheresse de 1973.



Carte n°1 : Présentation de la zone d'étude (SOULEY K.; 2010)

2 MÉTHODOLOGIE

L'étude met en jeu deux catégories d'acteurs à savoir l'Etat (les autorités administratives, les services techniques) et les populations riveraines (agriculteurs et éleveurs). Selon les activités pratiquées on distingue en majorité des agriculteurs et des éleveurs. Ainsi, pour la première catégorie d'acteurs il a été administré un guide d'entretien et pour l'autre des questionnaires. Les investigations ont porté surtout sur les principaux villages ainsi que les hameaux et les petits villages rattachés à ces derniers. Ce critère de choix des villages a tenu compte de la proximité ou de l'éloignement de ces derniers par rapport à l'aire centrale du Parc w. Ainsi, au total 250 questionnaires ont été administrés dans les trois communes dont 150 pour les agriculteurs (composés de 60 questions) et 100 pour les éleveurs (50 questions). La méthode d'échantillonnage adoptée est celle du tiers (30%). Ainsi, au niveau de chaque village, le travail préliminaire consiste à recenser avec l'appui du chef du village, l'effectif de toutes les grandes concessions (*Windi Béry*), moyennes concessions (*Windi Sassabanta*) et petites concessions (*Windi Kaïna*). Après cette étape, chaque effectif est divisé par trois et c'est ce tiers qui constitue l'échantillon à enquêter (le principe du tiers) à travers précisément les chefs des concessions ou leurs représentants choisis aléatoirement.

L'enquête qualitative essentiellement à travers les entretiens a été aussi utilisée. Formels ou informels, ils se sont déroulés tout au long de notre séjour sur le terrain. Ils ont eu lieu avec les chefs coutumiers (chefs des villages et des

² Une concession est par définition un regroupement de plusieurs ménages vivant dans un même espace délimité par une clôture.

cantons), les autorités administratives (les maires et les élus locaux) et les chefs des services techniques de l'Etat (les forestiers, les agents d'agricultures et de l'élevage). Au total, 52 entretiens ont été effectués.

3 PRESENTATION DES COMMUNES RURALES CONTIGÜES AU PARC DU W

3.1 LA COMMUNE RURALE DE TAMOU

La commune de Tamou est située au sud du département de Say. Le territoire communal abrite le Parc du W du Niger ainsi que la Réserve Totale de faune de Tamou et la zone Ayinoma. Elle compte 66 villages administratifs pour une superficie de 2 832 km² soit 25% de la superficie totale du département de Say. La population pratique essentiellement l'agriculture et l'élevage.

La migration en direction de la périphérie du Parc w est un facteur clé de la dynamique démographique intervenue de 1930 à 2001. De 1933 à 1972, le canton de Tamou a connu un très faible taux d'accroissement annuel de sa population. Il était inférieur à 1% et même négatif durant les périodes 1950-53 et 1969-72. Le repeuplement progressif de la zone a été rendu possible grâce à la campagne d'éradication des vecteurs de trypanosomiase et à la création de la zone *Ayinoma* (AMADOU B., 2006). Le recensement administratif de 1972 estimait la population du canton de Tamou à 6.122. Un taux moyen annuel d'accroissement de 5,8% a été enregistré de 1973 à 1982. Ainsi, la population est-elle passée de 7.085 habitants à 11.793 habitants. Après la sécheresse de 1984 marquée par un fort flux d'immigrants un important accroissement de la population a été observé. Ainsi en trente ans, la population de Tamou est passée de 6122 à 52917 habitants soit un multiplicateur de neuf. En 2008, La population est estimée à 52 917 habitants (RGP 2001 avec un taux d'accroissement de 3,8 % par an) soit une densité de 19 habitants au km². En 2012, l'effectif de la population est passé à 89 782 habitants soit une densité de 31 habitants au km² (RGP/H 2012). En considérant le taux d'accroissement annuel national (3,9%) issu du recensement général de population de 2012, la population de la commune de Tamou serait de 499 182 personnes en 2050.

3.2 LA COMMUNE RURALE DE KIRTACHI

Située dans le département de Kollo, la commune de Kirtachi couvre une superficie de 1100 Km². Elle est peuplée, sur la base du recensement général de la population et de l'habitat de 2012, de 39693 habitants soit une densité de 36 habitants/km². La population est très mal répartie dans l'espace. Une grande concentration humaine s'observe tout au long de la vallée du fleuve Niger au détriment des zones du plateau très faiblement occupées. La commune compte 28 villages administratifs. Les principales activités économiques sont par ordre d'importance l'agriculture, l'élevage, la pêche, les cultures maraîchères et le commerce.

L'occupation de l'espace au niveau de la commune de Kirtachi est assez complexe. La population est concentrée le long de la vallée du fleuve Niger. Le plateau est occupé par les immigrants (agriculteurs et éleveurs). Entre 1988 et 2001, Kirtachi a enregistré 3443 immigrants (SOULEY K, 2010). Cette vague concerne aussi bien les éleveurs que les agriculteurs. La sécheresse de 1984 est caractérisée par un flux important d'immigrants. Le nombre de localités de Kirtachi a été multiplié par trois passant respectivement de 21 à 63 localités. Pendant la même période, l'effectif de la population est passé de 15012 à 24314 habitants. Les taux d'accroissement démographique varient entre 3,6% et 5,4%, ce qui est supérieur à la moyenne nationale (3,9%). En 2012, cette population a presque doublé passant à 39693 habitants. Cet accroissement de la population s'est soldé en plus de l'apparition de nouvelles localités, par des défrichements de champs et aussi la coupe abusive de bois de chauffe. Les éleveurs immigrants procèdent à la coupe des *Faidherbia albida* (une espèce protégée) en saison sèche pour nourrir leur bétail avec pour conséquence la dégradation du couvert ligneux. La projection de la population à l'horizon 2050 sur la base du taux d'accroissement national (3,9%) donne un effectif de 98518 habitants.

3.3 FALMEY : UNE COMMUNE FORTEMENT PEUPLEE

La commune de Falmei est située dans le département de Boboye. Sur la base des données du recensement général de la population et de l'habitat de 2012, l'effectif de la population est de 75115 habitants réparti sur 121 villages. Plusieurs ethnies cohabitent sur une superficie d'environ 1.172 km² soit une densité de 64 habitants/Km². Ce fort taux d'accroissement s'explique par une concentration de la population au niveau des dallols et la vallée du fleuve Niger. L'effectif de cette population a été gonflé par l'afflux d'immigrants en provenance de Ouallam et de Dogondoutchi après les sécheresses des années 1980. Il a presque doublé de 2001 à 2012 passant respectivement de 56 650 habitants à 75115. Ces populations vivent principalement de l'agriculture, l'élevage, la pêche, le commerce et de l'artisanat.

La commune de Falmey est l'un des foyers d'immigration à la périphérie du Parc w du Niger. Une concentration humaine s'observe dans la région de dallol Bosso et le long du fleuve Niger suite à l'épuisement des terres des plateaux. La majorité des immigrants est localisée sur le plateau de Fakara. Les mouvements migratoires qui alimentent la croissance de la commune de Falmey proviennent essentiellement des immigrants venus des zones septentrionales (Zarmaganda, Tillabéri et Fillingué). La disponibilité en ressources naturelles dans la partie nord-ouest est aujourd'hui encore la raison d'attrait (SOULEY K, 2012). L'effectif de la population passerait en 2050 à 186435 habitants en considérant le taux d'accroissement annuel national de 3,9%.

3.4 ANALYSE DES DONNEES DEMOGRAPHIQUES AU NIVEAU DES TROIS COMMUNES : UNE POPULATION EN PLEINE CROISSANCE

L'histoire de l'occupation de l'espace à la périphérie du Parc du W s'est construite progressivement suite à une série de violentes guerrières des aristocraties peules islamisées sur les autres communautés en place (LAYA D, 2002). Le peuplement récent s'est effectué grâce à l'apport de la migration des régions du Niger et même des pays voisins. L'architecture démographique actuelle est basée sur une mosaïque d'ethnies vivant dans des villages. Cette migration est mise en évidence à travers la croissance démographique en se basant sur les résultats des recensements de 1977, 1988, 2001 et 2012 dans les communes de Tamou (département de Say), de Kirtachi (département de Kollo) et de Falmey (département de Boboye). La migration en direction des trois communes périphériques du Parc du W du Niger s'est traduite par un accroissement exponentiel de l'effectif de la population durant la période 1988 à 2012 comme l'illustre le tableau 1.

Tableau 1: Evolution des effectifs de la population et des localités de 1988 à 2001 (RGP 1988 et 2001 et 2012)

Communes rurales	Effectif 1988	Effectif 2001	Effectif 2012
Tamou	36679	52917	89782
Kirtachi	15012	24314	39693
Falmey	38800	56650	75115
TOTAL	90491	133881	204590

L'avènement des immigrants s'est traduit par l'émergence d'un nouveau schéma territorial et d'une recomposition de l'espace par la création des nouvelles localités à la périphérie du Parc w passant de 115 à 334 (SOULEY K, 2010). L'effectif total de la population en 2012 est de 204590 habitants et passerait en 2050 à 507792 soit un peu moins du triple. Actuellement, plusieurs formes de pressions (défrichement illégal, transhumance illégale, braconnage, pêche illégale) s'exercent sur l'aire protégée.

4 LES DIFFERENTES FORMES DE PRESSIONS EXERCEES SUR L'AIRES PROTEGEES

La pression démographique et les sécheresses des années 1970 et 1980 ont eu pour conséquences l'avènement des immigrants et de rendre l'ensemble de la population riveraine plus vulnérable. Cela a accentué leur mécontentement se traduisant par la reviviscence de leurs droits d'usage sur ces espaces protégés. Il se fait à travers le défrichement, l'exploitation pastorale, le braconnage et les feux de brousse. En général, le défrichement et/ou l'expansion des zones de culture se fait sans aucun respect des normes. En plus, l'organisation spatiale des immigrants est par essence consommatrice de l'espace. Elle se caractérise par la création de nombreux hameaux de culture et la pratique agricole reste essentiellement minière. Pour les immigrants éleveurs, en plus des terres qu'ils cultivent aux alentours de leurs campements, ils coupent certains arbres (dont les espèces protégées) en saison sèche pour nourrir leur bétail.

L'évolution du front de culture est appréciée sur la base d'une analyse des cartes d'occupation du sol multidates (1975, 1996, 2000 et 2007) au niveau des trois communes (Tamou, Kirtachi et Falmey) contiguës au Parc (SOULEY K, 2010).

4.1 FORTE PRESSION SUR LES FORMATIONS VEGETALES NATURELLES A TRAVERS LE DEFRIchement

A Tamou, malgré la forte présence des agents des eaux et forêts, pendant la période 1975-2007, 25,32% des formations végétales ont été défrichées. Cette pression agricole est plus importante dans la zone déclassée *Ayinoma*. La raréfaction des nouvelles terres à défricher dans *Ayinoma* a conduit à l'exploitation de la réserve totale de faune de Tamou aussi bien par les immigrants que par les autochtones sous le regard impuissant et/ou complice des personnels de surveillance forestière. Le cas le plus flagrant s'observe dans la zone tampon qui jouit normalement de la même réglementation que le noyau central du Parc w. Actuellement, la situation tend vers la saturation foncière. Seuls les plateaux cuirassés et/ou gravillonnaires sont

épargnés par la pression agricole. Ils sont généralement réservés au bétail pour exploiter des maigres ressources fourragères (prédominance de *Zornia glochidiata* une herbacée peu appréciée). En 2007, des 16992,95 ha des steppes, seuls 4,82% sont restés réguliers. Avec une superficie totale de 80227,63 ha, 60,93% des savanes ont conservé leur nature.

Entre 1975 et 2007, 21,11% des savanes ont été mises en culture à Kirtachi. Ce défrichement s'est opéré en grande partie dans le domaine coutumier du chef de canton où est concentré l'essentiel des immigrants. La pression pastorale, la vente du bois à travers les marchés ruraux des bois et la fabrication des mortiers et des pilons par les immigrants bellas, ont contribué à la dégradation des formations végétales naturelles. Ainsi, en 2007 dans la superficie totale des steppes (11093,14 ha) seul 1,44% n'ont pas été affectés par la dégradation et pour les savanes sur un totale de 18221,7 ha 47,28% ont été dégradés.

A Falmey, de 1975 à 2007 soit un peu plus de trois décennies 33,62% des savanes ont été défrichées et mises en culture soit environ 11,30% tous les dix ans. Cette pression agricole est plus perceptible sur les plateaux de *Zigui* et de *Fakara* où sont installés les immigrants. Les steppes et les savanes qui n'ont pas été mises en culture ont été très dégradées par la pression pastorale, la forte intensité de cueillettes et l'existence des marchés ruraux de bois mal gérés. En 2007, la superficie totale des steppes était de 9456,36 ha dont 65,52% est dégradée, pour une superficie totale de 22187,92 ha de savanes, 37,77% sont dégradés.

D'une manière générale, la forte pression démographique a entraîné une occupation anarchique de l'espace et la réduction de la densité de la biodiversité végétale à la périphérie de la réserve de biosphère du W du Niger.

4.2 PRESSION PASTORALE SUR L'AIRES PROTÉGÉE

La pression agricole a entraîné la disparition progressive des aires de pâturages qui du fait de leur réduction subissent les travers d'une surexploitation pastorale. Les éleveurs jugent très préoccupante l'avancée des cultures sur leurs zones de parcours et l'installation des champs pièges autour de points d'eau pastoraux. L'espace disponible pour faire pâturer les animaux se fait de plus en plus rare. La dégradation de quelques aires de pâturages diminue largement la quantité et la qualité des fourrages. Pour faire face à cette pression et devant la réduction des espaces pastoraux, tous les éleveurs se sont reconvertis en agropasteurs, 85% pratiquent la transhumance illégale dans l'aire protégée et 60% des éleveurs enquêtés ont affirmé le départ définitif de beaucoup d'entre eux pour les pays voisins (Burkina Faso, Bénin et Togo) depuis la sécheresse de 1984.

La transhumance illégale dans l'aire protégée a été adoptée comme solution alternative par la majorité des éleveurs. Ce phénomène est assez récent puisque les transhumants ont franchi la rivière Tapoa (limite nord du parc) et le fleuve Niger (limite est du parc) à partir de 1984 (Bénoit, 1998).

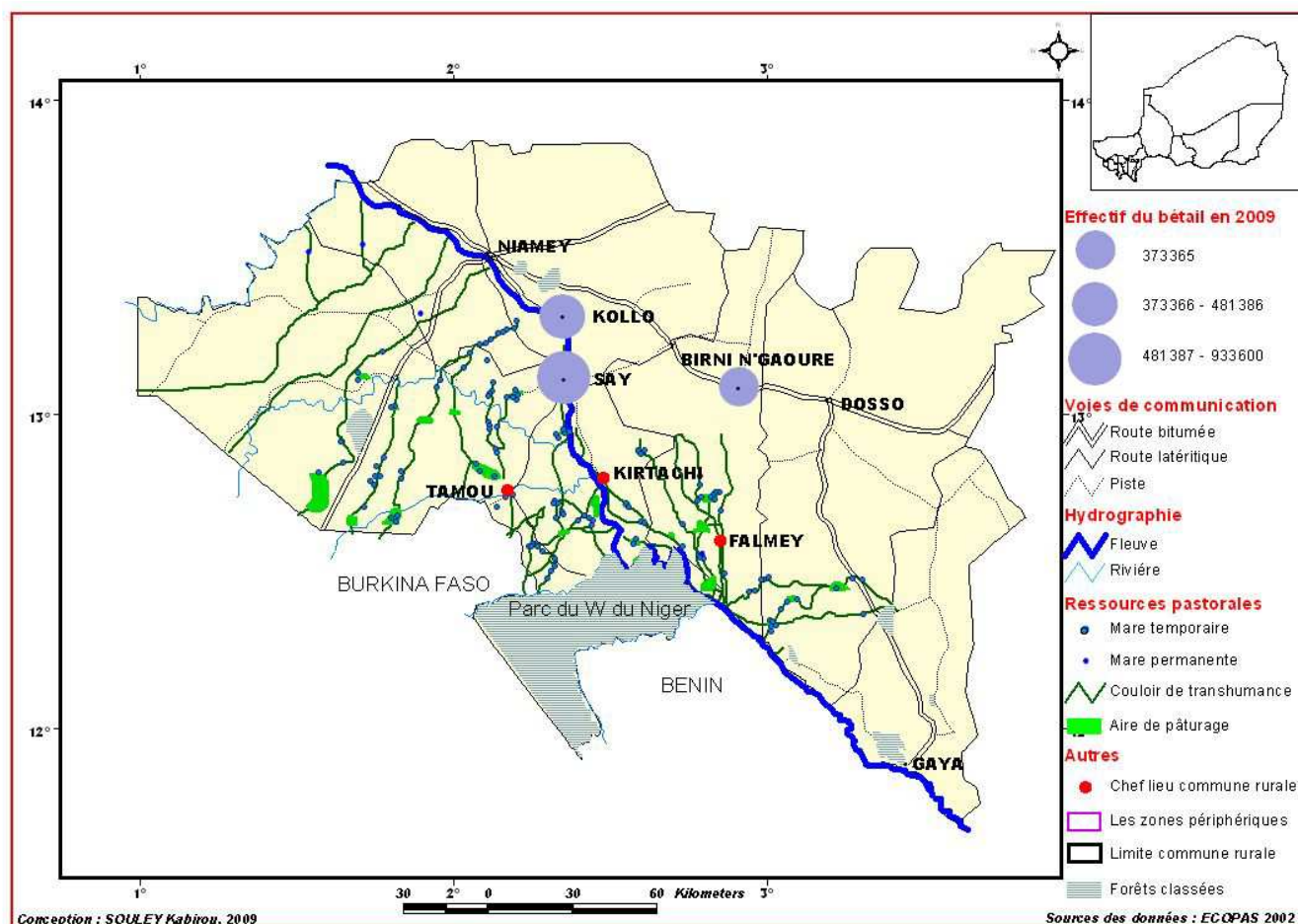
De nos jours, cette transhumance en direction de l'aire protégée du W est mise en évidence à travers l'effectif de plus en plus croissant des bovins qui effectue ce déplacement et les différents axes de transhumance qui relient la périphérie au noyau du Parc (carte n°2). Les résultats d'une étude réalisée par SOULEY K. en 2004 ont permis de dégager quelques flux d'animaux qui vont en transhumance au complexe Parc du W à travers un échantillon 33 éleveurs, le comptage des animaux au niveau de deux villages Anaga et Zorimoné (situées sur les axes de transhumance) et les consultations des CIT (Certificat International de Transhumance) au niveau de trois postes d'élevage frontaliers au parc. C'est ainsi que sur 1933 bovins dont disposent les 33 éleveurs 1765 soit 91,3% sont partis en transhumance. Par rapport aux résultats de comptage des animaux au niveau des villages, il a été observé entre le 21 mai et le 14 août 2002, 3439 bovins à Anaga de retour de la transhumance. A l'aller, il a été compté 472 bovins à la même date. A Zorimoné, il a été compté 2971 bovins de retour de la transhumance entre le 27 mai et le 22 août 2002. A l'aller, ce flux était de 275 bovins. Enfin la consultation des CIT a donné les résultats suivants :

- Poste d'élevage de Say : 150 CIT en 2002 soit 15000 bovins
- Poste d'élevage de Torodi : 873 CIT en 2002 soit 35876 bovins
- Poste d'élevage de Tamou : 126 CIT en 2002 soit 13000 bovins.

D'après les résultats du recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGA/C, 2007), les départements de Say, Kollo et Boboye tous situés à la périphérie de la réserve de biosphère du W totalisent en 2009 un effectif de 207.339 bovins transhumants. Le seul lieu de transhumance qui offre des ressources pastorales (eau et *Andropogon gayanus*) en quantité et en qualité demeure incontestablement l'aire protégée du W.

La réserve totale de faune de Tamou comporte deux axes de transhumance qui continuent au Burkina Faso passant respectivement par Kaleyenou et Zoumboukoli. La commune voisine de Torodi comporte quatre grandes pistes de transhumance qui débouchent toutes sur le Burkina suivant quatre portes d'entrée (Tchéllol Ballol, N'gnaro, Kerta, et

Tampéna Bakano). La rive gauche du fleuve Niger (réserve partielle de faune de Dosso) compte huit pistes de transhumance répartie dans les territoires communaux de Kirtachi et de Falmey, qui conduisent toutes sur le Parc côté Bénin (SOULEY K., 2004).



Carte n°2 : les différents couloirs de transhumance à la périphérie du Parc du W du Niger (SOULEY K.; 2010)

4.3 LE BRACONNAGE : UN FREIN A LA CONSERVATION DE LA FAUNE

Le braconnage est une des activités illégales qui constitue un frein à la préservation de l'aire protégée du W. Il est exercé par les populations riveraines du Parc à des fins alimentaires et commerciales. Cette forme de braconnage, est en général exercée par l'ethnie Gourmantché, disséminée le long de la rivière Tapoa au Niger et au Burkina Faso mais aussi les immigrants Haoussa installés le long du fleuve Niger à la rive droite. Elle se fait de manière ponctuelle et traditionnelle avec des chiens, des flèches, des lances et des fusils traditionnels.

Il existe aussi le braconnage de représailles ou de vengeance, utilisant les mêmes techniques de chasse. Ce type de braconnage est pratiqué en général par les populations de la rive gauche (réserve de Dosso) du Niger, où la faune (les patasses et les phacochères) détruit leurs cultures et entre en compétition soit avec le bétail (herbivores), soit avec les pêcheurs (faune ichtyophage) ou constitue une menace pour les troupeaux et les bergers.

Une autre catégorie d'acteurs est concernée par ce type de braconnage, il s'agit des éleveurs effectuant la transhumance à travers l'aire protégée et des pêcheurs. Les moyens utilisés pour éliminer les animaux considérés comme nuisibles au bon déroulement de la pêche ou du pacage, sont bien plus néfastes pour l'écosystème que ceux employés lors du braconnage vivrier. En effet, les pêcheurs ont l'habitude d'empoisonner les mares souvent au niveau de la Mékrou, avec des poisons d'origine végétal comme *Balanites aegyptiaca*, *Khaya senegalensis* ou *Acacia radiana*, ou modernes tels que le sumighion, le D6, l'endrine. Ces produits absorbent l'oxygène contenu dans la mare, asphyxiant du coup les poissons, les alevins, les œufs, les larves, voire les crocodiles. Le but visé par cette pratique est de ramasser sans peine les poissons. Selon Bello Nakata

(ancien responsable de la section aménagement du Parc) dans son rapport de 1994, un braconnier avait été retrouvé mort en mars 1993, pour avoir consommé par mégarde l'eau de la mare qu'il avait lui-même empoisonnée.

Les bergers transhumants utilisent également le poison mais ils sont plus spécialisés dans le piégeage. Le plus souvent, c'est pour se venger de l'administration forestière suite à une forte amende. La disparition du lycaon (*Lycaon pictus*) ou du léopard (*Panthera pardus*) est en partie due à ces malveillances.

Enfin le dernier type de braconnage est d'ordre strictement lucratif, souvent taxé de braconnage professionnel. Il est effectué par des groupes organisés se déplaçant à vélo ou à pieds, mais toujours accompagnés d'un ou plusieurs ânes, pour charger la viande boucanée. Celle-ci est commercialisée dans les grandes villes du Bénin, du Nigeria ou du Burkina-Faso où la vente de viande d'animaux sauvages est autorisée. Selon Nakata Bello (1994), au cours de la saison 1992/1993, environs 200 carcasses toutes espèces confondues ont été recensées dans les différents campements de braconniers retrouvés.

4.4 LES FEUX DE BROUSSE

Les feux sauvages sont exercés par les pasteurs pour plusieurs raisons, la principale étant de faciliter les repousses pour nourrir le bétail. Ils permettent aussi de détourner l'attention des agents forestiers et d'éloigner les fauves du troupeau. Ils sont parfois perçus, notamment par les agents du Parc, comme une forme de représailles à l'égard des gestionnaires du Parc qui leur interdisent l'exploitation de l'aire protégée et/ou après une forte amende.

Ces actes de malveillances ne sont pas uniquement dus aux bergers, mais sont aussi perpétrés par les braconniers. Ceux-ci provoquent des feux dans le but de favoriser la visibilité et d'attirer la faune en générant la création de cendres et de repousses.

Bello I. N. (1994) précise que deux types de feux peuvent être pratiqués par les braconniers :

- le premier ayant un caractère pseudo-aménagiste car coïncidant parfois avec la période des feux d'aménagement, est moins dangereux en raison de la faible température ambiante ;
- le second type de feu, généralement perpétré entre le mois de février et le mois d'avril est très destructif, car compte tenu de l'état sec de la végétation, aucune strate n'est épargnée.

C'est ainsi que chaque année des centaines d'hectares sont endommagés dans le Parc. Les répercussions de ces feux sur la faune peuvent être ressenties durant plusieurs années. Les feux affectent surtout la petite faune à travers la destruction de son habitat.

5 DE LA CONSERVATION CONTRE LES POPULATIONS A LA CONSERVATION AVEC LES POPULATIONS : ANALYSE DE L'APPROCHE PARTICIPATIVE DE LA CONSERVATION

L'implication de la population dans la gestion durable des ressources naturelles des aires protégées reste la nouvelle conduite imposée par les organisations de défense de l'environnement introduite dans les années 1970. Dès lors, ces organisations ont reconnu pour la première fois que la politique de conservation n'était plus considérée comme extérieure aux problèmes de développement économique, mais qu'ils pouvaient aller ensemble en vue d'éradiquer la pauvreté aux alentours des aires protégées et surtout d'assurer la gestion durable de ces espaces (RWANYIZIRI G., 2002).

L'adoption de nouvelles stratégies en matière de conservation reconnaît officiellement que les populations riveraines des aires protégées doivent être les premières bénéficiaires de ces espaces, c'est-à-dire en développant des projets de conservation participative où ces populations sont invitées à jouer un rôle de premier plan. Pour ce faire, les actions doivent porter prioritairement sur les aménagements des espaces pastoraux et agricoles afin d'accroître les rendements et d'atténuer les conflits. Ensuite vient la diversification des activités génératrices de revenus en harmonie avec la protection durable du Parc et de ses ressources. Pour consolider ces deux actions, il convient de renforcer la surveillance, de former les agents de surveillance sur la nouvelle approche participative et de mieux faire connaître le Parc à travers les moyens de communication afin d'accroître les recettes touristiques et/ou d'attirer les bailleurs de fonds.

En somme, les nouvelles bases conceptuelles prévues pour les aires protégées du 21ème siècle permettent une prise en compte des besoins réels des populations riveraines. Le but ultime est de développer le pays en commençant par les populations vivant aux alentours de l'aire protégée.

5.1 LES ATTENTES DES DIFFERENTS ACTEURS DANS LE PROCESSUS D'INTEGRATION

Les populations riveraines, vivent principalement de l'agriculture, de l'élevage et de différentes activités de prélèvement des ressources naturelles (pêche, artisanat, la cueillette de plantes médicinales et comestibles). La survie et le bien être de ces populations locales dépendent donc prioritairement tant de la sécurisation de leurs droits sur la terre, de la garantie d'accès à cette terre et aux ressources qu'elle supporte, que de la capacité de ces populations à les exploiter et à les mettre effectivement en valeur. C'est pourquoi toutes les attentes se résument autour de la bonne conduite des différentes activités pratiquées par chaque catégorie socioprofessionnelle. Ainsi, les agriculteurs souhaitent respectivement l'aménagement des terres agricoles (57%), la subvention en intrants (38%) et le déclassement de la réserve totale de faune de Tamou (5%). La prédominance de la demande d'aménagement des terres traduit d'une part l'insuffisance des terres de culture et d'autre part l'effet de l'érosion ayant entraîné l'encroûtement et le ravinement du sol. Le phénomène d'érosion est plus perceptible dans la zone Ayinoma notamment où sont installés les immigrants agriculteurs. L'aménagement de ces terres permettra de corriger l'insuffisance des terres de culture aussi bien chez les autochtones que chez les immigrants.

Le vœu d'une subvention en intrants et matériels agricoles tient à un souci d'accroître le rendement agricole qui est en régression graduelle. La production actuelle est le tiers de celle enregistrée il y a 40 ans soit inversement proportionnelle au croît démographique. Les matériels agricoles concernent principalement les charrues attelées des labours dans le but d'augmenter les superficies exploitées à travers la mise en cultures effectives des terres indurées (« *Gangani* ») jusque là abandonnées.

La sollicitation du déclassement de la réserve de Tamou provient essentiellement des agriculteurs de Tamou. Cette revendication fait suite à la confiscation suivie du classement dans le domaine de la réserve de 75 champs (*Parkouel*) appartenant aux autochtones de Tamou. Cette réaction traduit par ailleurs la faible implication des populations riveraines dans la gestion de la réserve de biosphère. Cela explique également un certain sentiment de rejet de cette réserve de Tamou qui ne leur apporte pas tous les appuis nécessaires mais qui contribue à les appauvrir d'avantage. Cela peut aussi signifier l'insuffisance des terres de culture à laquelle fait face la population.

La revendication des éleveurs porte respectivement sur la sécurisation des espaces pastoraux au niveau des zones d'attache (40%), la subvention en compléments alimentaires (31%), l'exploitation pastorale de la zone tampon (20%) et l'exploitation pastorale du noyau central du Parc (9%). La majorité des éleveurs tient à la sécurisation des espaces pastoraux notamment les aires de pâturage, les aires de repos et les couloirs de passage, les points d'eau d'abreuvement et les salines. Dans les trois communes, ces espaces pastoraux demeurent sérieusement menacés par l'avancée du front agricole. Cela entraîne la récurrence des conflits entre agriculteurs et éleveurs. La subvention en compléments alimentaires (le son des céréales, les graines de cotons) évoque le manque de ressources fourragères surtout en période de soudure (saison sèche et chaude). Ce qui explique l'utilisation abusive de certains arbres fourragers, cause principale des conflits qui les oppose aux agents des eaux et forêts à la périphérie. Certains éleveurs (20%) demandent l'utilisation pastorale de la zone tampon, qui jouit de la même réglementation que le noyau central. Ce qui motive cette idée est la disponibilité du pâturage riche de cette zone. En plus, selon les éleveurs, ce pâturage préservé n'est pas exploité par la faune sauvage donc à leur sens il ne profite à personne ; pire, en saison des pluies, il est brûlé par les agents de surveillance. D'autres éleveurs (9%) souhaitent être autorisés à exploiter les ressources pastorales du noyau central. Cette demande est une expression de l'inutilité du Parc pour les éleveurs. Un transhumant de Say réplique en ces termes : « *le Parc n'est utile que quand il contribue au maintien des animaux domestiques qui font la fierté de l'économie nationale mais pas une faune sauvage qui ne profite qu'à une poignée de personnes* ». Ce propos traduit toutes les difficultés (la répression, les amendes, le massacre des bovins transhumants au Bénin, etc.) liées à la transhumance dans l'aire protégée.

Des actions doivent être entreprises dans la périphérie afin de concrétiser les attentes exprimées par les populations riveraines. Ces actions seront couplées aux campagnes de sensibilisation sur l'utilité du Parc.

5.2 LES ACTIONS A MENER A LA PERIPHERIE DE LA RESERVE DE BIOSPHERE

5.2.1 AMENAGEMENT DES ESPACES AGRICOLES A LA PERIPHERIE DU PARC

Une certaine prise de conscience de la population riveraine notamment les autochtones par rapport à leur milieu est née suite à la sécheresse de 1984 où le milieu naturel s'est révélé très fragile et qu'il doit être exploité avec prudence.

La progression du front agricole vers les zones protégées et les espaces pastoraux reste liée à la baisse de rendement des terres de cultures ; le but est d'inverser cette tendance. Ainsi, pour stabiliser cette progression du front agricole, des actions d'aménagement sont indispensables. Pour corriger cette situation, les populations utilisent du fumier organique et font

recours à la méthode du compost. En plus, la diversification des variétés locales (mil, sorgho, niébé) est nécessaire pour mieux répondre aux conditions agroclimatiques. Devant l'insuffisance des précipitations enregistrées ces dernières années, une prise de conscience sur l'utilisation des nouvelles variétés de semences s'installe progressivement. Cela se traduit par la culture du mil hâtif (« *Haïni Tchiré* ») au détriment la variété tardive (« *Somno* »).

Par ailleurs, une lutte contre l'érosion surtout hydrique doit être engagée en vue de minimiser la perte en terres de culture. Pour cela des actions de conservation et de défense de terre doivent être entreprises sur l'ensemble de la périphérie. Une vaste campagne de sensibilisation des populations riveraines sur les techniques et les méthodes s'impose. Cette démarche permet de répondre de façon pertinente aux attentes des paysans (à défaut de ne pas obtenir des superficies cultivables supplémentaires pouvoir conserver celles qu'ils exploitent) à travers des techniques compatibles avec les ressources disponibles et écologiquement adaptées.

Lors de nos entretiens avec la population, la sollicitation des banques céréalières au niveau des villages nous a beaucoup été citée (90% des villages enquêtés). Il s'agit donc de mettre en place un système céréalier de sécurité. Par exemple la commune de Tamou compte 20 banques céréalières mais une seule fonctionne. Les communes de Kirtachi et de Falmey disposent chacune d'une seule banque céréalière active.

Le maraîchage est une activité pratiquée dans l'ensemble de l'espace périphérique du Parc W du Niger. Il est rendu possible grâce à l'existence d'un réseau hydrographique assez fourni constitué du fleuve et de ses principaux affluents ainsi que des grandes mares. Des entretiens avec les acteurs locaux, il ressort deux activités qu'il faut promouvoir pour, d'une part alléger la pression sur le Parc et d'autre part réduire de façon significative le chômage dans la zone. Il s'agit d'appui conséquent pour la pratique de la culture maraîchère dans la vallée inondable pendant la saison sèche. En effet, les cultures maraîchères se pratiquent déjà à la périphérie proche par les femmes organisées en association parfois en groupements mais très timidement à cause de la difficulté d'arrosage, de l'insuffisance de matériel et surtout d'un manque d'encadrement technique. Actuellement, dans l'ensemble des trois communes (Tamou, Kirtachi et Falmey) 90% des villages enquêtés pratiquent la culture maraîchère. Un programme de vulgarisation de cette activité doit être mis en place. L'objectif de ces actions est d'une part la correction du déficit agricole en élevant le niveau de vie des populations et de l'autre la lutte contre la pauvreté. Des aménagements hydro-agricoles doivent être faits sur le fleuve tout en pensant à réserver un espace de pâturage pour les éleveurs L'arboriculture est très développée surtout au niveau des villages situés aux abords du fleuve et de ses affluents. Un apport en produits phytosanitaires permettra de lutter contre les parasites.

5.2.2 AMENAGEMENT DES ESPACES PASTORAUX A LA PERIPHERIE DU PARC

L'objectif de ces aménagements pastoraux consiste à terme à réduire le pâturage illégal pour laisser à la faune sauvage seule l'exploitation de l'espace protégé. Pour cela, il faut que les éleveurs puissent trouver dans leur territoire d'attache des ressources suffisantes pour couvrir leurs besoins. Cela suppose une gestion raisonnée de ces espaces et des interventions pour en améliorer la productivité. Les difficultés liées à l'élevage à la périphérie se résument à la dégradation des ressources naturelles, à la saturation de l'espace et aux conflits. Le pâturage illégal est une réponse à toutes ces contraintes. Concrètement, vouloir inverser la tendance de la transhumance dans le Parc et favoriser celle dans la zone périphérique signifierait aménager les zones de départ, les zones d'accueil officielles et les pistes qui les relient. Des interventions ciblées telles que le surcreusement des mares, la création de puits pastoraux, l'aménagement et la gestion des aires de pâturages, la création, l'officialisation et la matérialisation des couloirs de passage, l'ensemencement des espèces appréciées (*Andropogon gayanus*, *Diheteropogon hagerupii*, *Loudetia togoensis*, *Pennisetum pedicellatum*) sur les zones d'attache permettraient de fixer certains éleveurs et leur troupeau durant toute l'année ou plus modestement de retarder au maximum leur départ ce qui diminuerait l'importance des flux dans le temps en direction du complexe. Mais tout aménagement doit insérer dans son application les problèmes incontournables de la pression agricole et le surpâturage. Ainsi, pour réduire ce risque de surpâturage et retenir d'avantage d'animaux, doivent être prévus les mêmes types d'aménagements au niveau des zones de départ éloignées des transhumants notamment les zones septentrionales des régions de Tillabéri et de Dosso.

Pour y faire face, il convient de mettre en place des comités de gestion (assez représentatifs de toutes les couches socioprofessionnelles) de ces espaces aménagés.

Avant la réalisation effective de ces interventions, il convient de laisser les transhumants exploiter la zone tampon du W sans jamais l'officialiser. Il est également important d'autoriser exceptionnellement les éleveurs locaux à exploiter la zone tampon en période difficile (les sécheresses) pour minimiser les pertes d'animaux. Enfin, pour atténuer l'effet de la variabilité climatique, des « banques aliments bétail (BAB) » doivent être créées au niveau de toutes les zones de départ afin de sécuriser les animaux.

5.3 LA PROMOTION DES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS

✓ *Développement de l'apiculture*

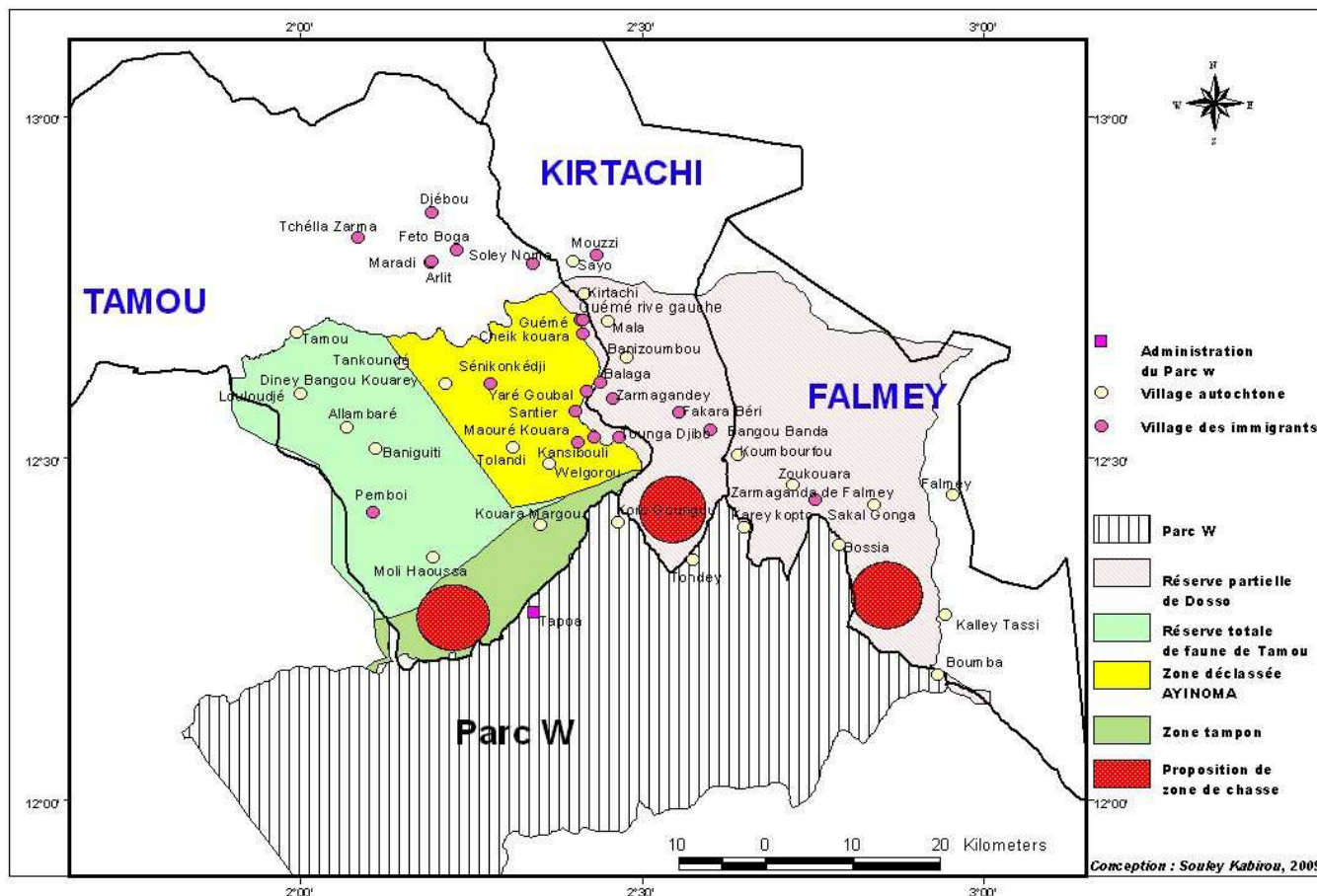
L'apiculture est une source importante de revenus. Elle n'est pratiquée que dans les villages de Moli Haoussa et Tamou. Cette activité doit faire tâche d'huile dans les autres villages surtout ceux de la périphérie proche. Des efforts importants doivent être faits pour organiser d'avantage la filière de commercialisation afin de faire profiter au maximum les retombées économiques aux populations locales. En plus, un encadrement technique est nécessaire pour accroître d'avantage la production. Certes, les programmes ECOPAS et UNESCO/MAB-PNUE/GEF ont formé et encadré les populations des villages de Moli Haoussa et Tamou mais cela reste insuffisant au regard du nombre des villages situés à la périphérie immédiate.

✓ *Aménagement de la pêche*

La pêche est une ressource très importante au niveau des trois communes étudiées. La plupart des pêcheurs sont généralement des immigrants Tchanga, Zarma et Gao Boro. Elle rapporte des revenus non négligeables à la communauté des pêcheurs. Pour mieux sauvegarder cette ressource, il a été mis en place deux associations « Kerow Fiti (créée en août 2003 couvrant la zone du fleuve du village de Karey Kopto à celui de Kouassi) et Gonaye Fiti » (Créée en février 2005, Gonaye Fiti est basée à Korogoungou dans la commune de Kirtachi). La région du W dispose de vastes mares et retenues d'eau, très exploitées par la pêche artisanale dont le rendement diminue d'année en année. Il faut réorienter la pêche vers une forme de pisciculture qui permette de réduire progressivement la dépendance des populations vis-à-vis de la pêche artisanale. Cette forme de pisciculture doit tendre vers une intensification de la productivité halieutique des plans d'eau à travers des actions communautaires.

✓ *Création des zones cynégétiques de chasse*

Il importe pour la zone d'étude la création de trois zones de chasse. La première située dans la réserve totale de faune de Tamou doit couvrir la totalité de la zone tampon et légèrement au sud du village de Moli Haoussa. Les deux autres zones seront créées dans la réserve partielle de faune de Dosso le long du fleuve Niger dans les communes de Kirtachi (au niveau du village de Tondey) et de Falmey (non loin de l'embouchure de la rivière Mékrou). Le choix de ces zones est guidé d'abord par notre propre constat sur le terrain. En effet, ces espaces abritent des animaux sauvages (la petite faune, les oiseaux, les phacochères, les gazelles, des buffles, etc.) et une végétation de savane dense. Ensuite, la zone de chasse du fleuve peut bien intéresser les communes de Kirtachi et de Falmey, jusque là ne recevant aucun appui financier direct de la réserve de biosphère. Le choix de ces zones de chasses peut également se justifier à travers la faible implantation humaine ; il y a très peu de villages. De plus, la présence des clients peut limiter l'intrusion clandestine des éleveurs vers le noyau central. Mais avant, il faut bien instaurer un contrôle collectif sur sa gestion et son exploitation. Le comité de gestion peut par exemple être calqué sur le modèle des « marchés ruraux de bois » où les retombées économiques reviendront aux villageois.



Carte n°3 : Proposition des zones de chasse à la périphérie du Parc du W du Niger (SOULEY K.; 2010)

6 CONCLUSION

A la fin de ce travail de recherche, il convient d'évaluer le résultat de notre démarche en fonction de l'hypothèse émise au départ. Ce travail avait comme tâche d'exposer les différentes formes de pressions subséquentes à la pression démographique exercées sur le parc du W et de faire des propositions d'aménagement pour une meilleure prise en compte des besoins de la population riveraine.

La raréfaction des ressources due au croît démographique a conduit les populations à exercer une pression sans précédent sur les ressources protégées du Parc. Cela se traduit par la mise en place d'une guirlande de villages autour du noyau central. Les pressions multiples et multiformes composées des défrichements illégaux, la transhumance illégale, le braconnage et les feux de brousse, annulent tous les efforts de conservation durable de la réserve de biosphère. Pour inverser la tendance, des solutions alternatives pour une gestion participative alliant la conservation durable et le développement économique des populations riveraines, s'imposent. Cela va contribuer à une appropriation de l'aire protégée par ces populations dans leur diversité. Pour se faire, des aménagements en rapport avec les différentes activités pratiquées doivent être réalisés. C'est ainsi que les espaces pastoraux et agricoles doivent être aménagés pour assurer leur bonne exploitation tout en rehaussant leur productivité. Cela s'accompagne de la promotion des activités génératrices de revenus (apiculture, pêche et création des zones cynégétiques) afin de diversifier les sources de revenus et de lutter contre la pauvreté. Afin de mieux sécuriser ces aménagements, l'implication des structures décentralisées (les autorités communales, la chefferie traditionnelle et les commissions foncières) doit être de mise. Elles doivent jouer pleinement leur rôle en créant un climat social favorable entre les différentes communautés.

REFERENCES

- [1] AMADOU B., "*Crise alimentaire et conquête agricole de nouvelles terres dans le Sud-Ouest du Niger*". Revue de Géographie Alpine, Grenoble, volume 2 Collection Ascendances, pp. 171-184, 1994.
- [2] AMADOU B., 2006. Analyse de la dynamique de l'occupation de l'espace et impacts sur les écosystèmes : Etude de la croissance démographique dans la réserve de biosphère du W du Niger. Université Abdou Moumouni et Projet UNESCO/MAB-PNUE/GEF Réserve de biosphère du W du Niger. 26 pages.
- [3] AMADOU B., 2008. Réserves de biosphères en Afrique de l'Ouest : vers des modèles de développement durable. 62 pages.
- [4] BELLO I.N., 1994. Les grandes menaces qui pèsent sur le Parc National du W et leurs impacts sur les écosystèmes. SEA et D/Parc National du W. 41 pages.
- [5] BELLO I.N., 2000a. Programme annuel des activités d'aménagement du Parc National du "W". Ministère de l'Environnement et de la lutte contre la désertification, DFPP, PNWN, Tapoa, 9 pages.
- [6] CONVERS A., 2002. Etat des lieux spatialisé et quantitatif de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du Parc national du W du Niger. Rapport de stage ECOPAS /CIRAD. 41 pages
- [7] DEMOCRATIE 2000, 2004. Etude socio-foncière dans la zone Ayinoma canton de Tamou, département de Say. 47 pages.
- [8] LAYA D. et al, 2002. Mission préparatoire à la réalisation d'un ouvrage sur l'histoire du peuplement du complexe W. ECOPAS.104 pages.
- [9] RWANYIZIRI G., 2002. Populations et aires protégées en Afrique de l'Est. Mémoire de DEA de Géographie de l'Université Michel de Montaigne-Bordeaux III. 119 pages
- [10] SOULEY K., 2004. Etat des lieux quantitatif et spatialisé de la transhumance dans la zone périphérique d'influence du Parc national du W du Niger. Mémoire de Maîtrise de géographie. Université A. Moumouni / ECOPAS. 144 pages.
- [11] SOULEY K., 2010. Analyse des flux de migration et leur impact sur les communautés locales à la périphérie de la réserve de biosphère du W du Niger. Thèse de doctorat unique de géographie, Université Abdou Moumouni de Niamey. 438 pages.